

Excusé : Eric FEVRET

CARTE COMMUNALE

En présence de M. MAUFRONT, représentant du CDHU, la séance de conseil débute par l'étude de la carte communale. Suite à la définition du zonage des parcelles constructibles et en accord avec les propriétaires, nous lui soumettons notre projet de zonage. La proposition initiale du CDHU ne dépassant pas 2,3 hectares, il s'avère que la zone constructible présentée par le conseil est trop vaste (environ 5 hectares) et que pour conserver la maîtrise de l'arrivée de nouveaux habitants et de nouvelles constructions dans le village, la surface envisagée doit être réduite à 3 hectares. Cette superficie devrait suffire à la construction d'une trentaine de maisons sur une période de 15 ans voire plus, soit l'équivalent de l'évolution de notre village sur ces 30 dernières années.

Il faut noter que cette limitation des surfaces constructibles, imposée par les services de l'État, vise à freiner la disparition des terres agricoles (sur les 7 dernières années, c'est l'équivalent de la surface d'un département français qui a ainsi disparu).

Quant au calendrier prévisionnel, M. MAUFRONT nous indique qu'une réunion de présentation et de concertation aura lieu courant mars avec les services de l'État.

A la suite de cette rencontre, une réunion publique sera organisée à Francheville.

Rappel : pour tous renseignements concernant le projet de zonage de la carte communale, il est possible de venir consulter les plans à la mairie pendant les permanences du secrétariat.

TRAVAUX

- **Cimetière** : après recensement des concessions trentenaires, il a été remarqué que certaines étaient arrivées à échéance. Non renouvelées à défaut d'héritier(s), ces emplacements reviennent à la commune et peuvent être repris par un tiers. Pour répondre à la demande d'acquisition de l'une d'entre elles, il convient d'en retirer les ossements des personnes inhumées et de les transférer dans un emplacement approprié. La décision de construire un ossuaire ayant été prise, le maire fait part aux conseillers de ses demandes de devis. Seule l'entreprise CUTTARELLA d'IS/TILLE a répondu favorablement et pourrait effectuer les travaux pour un montant de 2 280 € (TTC). Renseignement pris auprès de la perception, le montant de ces travaux pourra s'inscrire en investissement, ce qui permettra à la commune de récupérer une partie de la TVA.

- **Clocher de l'église** : lors de la dernière tempête de novembre, des ardoises du clocher ont été déplacées, arrachées et sont tombées dans la cour de La Clairière. Après contact avec l'entreprise GUEDENEY, celle-ci n'a pas souhaité prendre en charge la réparation du clocher en raison de sa hauteur. Par contre, les travaux pourraient être exécutés par l'entreprise TRAV'HAUT de Dijon qui possède une nacelle. Le coût de la réparation s'élèverait à 1 076 euros. Le conseil accepte le devis de l'entreprise TRAV'HAUT.

.../...

- **Elagage** : pour une mise en sécurité par suppression des bois morts le conseil décide l'élagage des tilleuls de la mare, de l'église et de la Clairière. La réduction du volume des arbres permettra aussi le dégagement de la ligne électrique et du câble de téléphone. Le conseil retient la société LÉO pour un montant de 1 016 euros.

- **Eclairage public** : le maire propose au Conseil l'installation de 2 points lumineux sur poteaux EDF existants rue de la Grand Vie. La pose est estimée à 400 € l'unité. Il propose également l'extension de l'éclairage public au hameau de Prairay, rue des Beaux Verds et Chemin des Combes. L'installation de deux points lumineux sur mâts sera techniquement étudiée par le Sicéco. Le coût des travaux s'élèverait à 3 000 €. Lors de l'établissement du budget 2012, le Conseil se prononcera sur ces deux extensions.

FETE DU BOIS : DIMANCHE 3 JUIN à FRANCHEVILLE

Lors de la réunion publique organisée par le foyer rural vendredi 27 janvier, le président a indiqué qu'il était possible de s'inscrire dès maintenant dans les différentes commissions qui vont œuvrer au bon fonctionnement et déroulement de la fête du bois. De nombreuses mains sont nécessaires et les membres du foyer seront heureux d'accueillir toutes les bonnes volontés au sein de leur équipe. Si l'une de ces commissions vous intéresse, inscrivez-vous dès maintenant auprès de :

Patrick Le Denmat tél. 03.80.35.07.31

- logistique
- restauration
- concours de bûcheronnage
- publicité

PASSAGE DU BIBLIOBUS :

Le prochain passage est prévu le **mardi 13 mars 2012 à 11 H**

Lieu de passage : mairie

PERMANENCE DE LA CONSEILLÈRE GÉNÉRALE

Catherine LOUIS aura le plaisir de vous accueillir lors de la permanence qu'elle tiendra à la **mairie de FRANCHEVILLE le mercredi 22 février à 18 h 30.**

COMMUNIQUÉ :

Sylvie Fevret « recherche...

... pour notre prochaine création prévue en mars :

vis, clous, pitons, crochets, clous cavaliers, rondelles de toutes tailles, ressorts de toutes grosseurs et longueurs, fixations de placards, fers à chaussures, crochets pour cadre, vieilles clés...etc

Vous pouvez déposer ces petites choses soit à la garderie de l'école, soit à la permanence de mairie. Merci d'avance pour vos dons.

Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 13 mars 2012 à 20 H.